



FAIRNESS COMMISSIONER

COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

OFFICE OF THE FAIRNESS COMMISSIONER

595 Bay Street, Suite 1201, Toronto ON M7A 2B4

Rapport sur les pratiques d'inscription équitables 2020

Le présent Rapport sur les pratiques d'inscription équitables a été élaboré comme l'exigent :

- l'article 20 et le paragraphe 23 (1) de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* (LAEPR) figurant à l'annexe 1 de cette Loi;
- le Code des professions de la santé figurant à l'annexe 2 de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), paragraphes 22.7 (1) et 22.9 (1), pour les ordres régissant les professions de la santé

Les guides relatifs au présent rapport sont accessibles et téléchargeables au format PDF sur le site Web du Bureau du commissaire à l'équité (BCE).

<https://www.fairnesscommissioner.com/fr/Publications/Pages/Guidelines.aspx>

Organisme : **Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance**

Nom de la profession réglementée : **Éducatrices et éducateurs de la petite enfance**

Nom de la personne-ressource : **Beth Deazeley**

Adresse de courriel : **registrateure@ordre-epe.ca**

Numéro de téléphone : **416 961-8558, poste 225**



Sections du rapport

Informations qualitatives	3
a. Exigences en matière d'inscription, y compris celles pouvant être satisfaites par le biais d'autres options acceptables	4
b. Évaluation des titres et compétences	4
c. Délais relatifs aux prises de décision et à l'envoi de réponses motivées	5
d. Frais	6
e. Échéances	6
f. Politiques, procédures ou processus, y compris les règlements administratifs	7
g. Ressources offertes aux demandeurs	9
h. Examen ou processus d'appel	10
i. Accès aux dossiers des demandeurs	10
j. Formation et ressources offertes au personnel chargé des inscriptions et aux membres du conseil et des comités	10
k. Accords de reconnaissance mutuels	12
l. Description des améliorations ou des changements apportés au cours de l'année dernière	12
m. Décrivez toutes les améliorations et tous les changements relatifs à l'inscription qui ont été apportés à votre loi habilitante ou à vos règlements l'année dernière	15
Informations quantitatives	16
a. Langues	16
b. Demandes d'inscription par genre	16
c. Genre des membres	16
d. Territoire ou pays où les demandeurs ont reçu leur formation initiale	17
e. Pays ou territoire où les demandeurs inscrits ont effectué leur formation initiale	18
f. Territoire où pays ou les membres ont reçu leur formation initiale	19
g. Demandes traitées	20
h. Catégories de certificat/permis	22
i. Examens et appels traités	22
j. Personnel rémunéré	23
Soumission	24



Informations qualitatives

Les informations qualitatives suivantes sont recueillies dans le but de souligner les améliorations apportées par tout organisme de réglementation en matière d'accès équitable d'une année à l'autre, y compris les mesures qui découlent des recommandations formulées dans l'Évaluation des pratiques d'inscription du BCE.

Pour chacune des catégories ci-dessous, veuillez décrire, le cas échéant, les améliorations ou changements mis en œuvre par votre organisme ou par un tiers en matière d'accès équitable au cours de l'année dernière.

Veuillez également décrire l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs. Si vous avez travaillé sur des améliorations ou changements au cours de l'année dernière qui n'ont pas encore été mis en œuvre, décrivez vos progrès et les effets attendus de ces changements sur les demandeurs et votre organisation.

Fournissez autant de détails que possible. Il peut s'agir de la raison d'être de ces améliorations ou changements, des résultats de travaux préliminaires pertinents qui ont conduit à ces améliorations ou changements, de la méthodologie, de dates pertinentes et de tout autre élément que vous jugez important.

Incluez autant de documents que possible à l'appui de votre description (par ex., rapports pertinents, politiques, protocoles, sites Web, autres documents et tout autre élément que vous jugez important). Ce matériel peut être fourni sous forme d'hyperliens vers des sources électroniques.



a. Exigences en matière d'inscription, y compris celles pouvant être satisfaites par le biais d'autres options acceptables

i) Décrivez les améliorations ou les changements apportés au cours de l'année dernière

Les exigences d'inscription sont restées les mêmes que dans les années précédentes. Pour certaines exigences, des changements ont toutefois été apportés aux politiques et procédures. Ces changements sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou ces changements ont eu sur les demandeurs

Les changements apportés aux procédures se rapportant aux exigences d'inscription sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou améliorations ont eu sur votre organisation

Les changements apportés aux procédures se rapportant aux exigences d'inscription sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

b. Évaluation des titres et compétences

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Amélioration de la phase 1 du processus de demande d'évaluation individuelle des diplômés et de la formation :

- Comme mentionné dans le Rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2016, l'Ordre a adopté une nouvelle procédure d'évaluation individuelle (EI) en deux phases. La phase 1 de la procédure d'EI sert à déterminer si le programme d'études du demandeur répond à l'exigence minimale en matière d'études et de formation.
- L'Ordre a mis en place une nouvelle procédure d'entretien préliminaire à la phase 1 pour les personnes qui font une demande d'inscription dans le cadre du processus d'évaluation individuelle des études et de la formation.
- Pendant l'entretien, les demandeurs reçoivent des renseignements détaillés sur le processus de demande et d'évaluation, ainsi que sur les documents qui pourraient leur être demandés. Dans le cadre de ce processus, le personnel du Service de l'inscription confirme les études et l'expérience du demandeur et lui fournit, le cas échéant, des renseignements sur les autres options dont il dispose pour satisfaire aux exigences en matière d'études et de formation.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

En ce qui concerne l'amélioration de la phase 1 du processus de demande d'évaluation individuelle des études et de la formation :



- L'entretien préliminaire permet aux demandeurs de mieux comprendre le processus d'évaluation individuelle des études et les documents supplémentaires qui peuvent être exigés.
- Les demandeurs ont ainsi une occasion supplémentaire de se renseigner sur le processus d'inscription en fonction de leur situation particulière.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

En ce qui concerne l'amélioration de la phase 1 du processus de demande d'évaluation individuelle des études et de la formation :

- L'entretien préliminaire a été mis en place en octobre 2020. Par conséquent, les répercussions sur l'Ordre ne peuvent pas encore être évaluées; toutefois, l'Ordre pense que le processus d'entretien réduira le volume de demandes de renseignements liées au processus d'évaluation individuelle ainsi que le temps de traitement des demandes, car ils permettent de s'assurer que les demandeurs comprennent clairement quels documents et éléments supplémentaires peuvent être requis.
- L'amélioration de la phase 1 permettra également d'alléger le temps et les ressources du personnel spécialisé dans l'évaluation, ce qui leur permettra de se concentrer davantage sur le traitement des évaluations individuelles.

c. Délais relatifs aux prises de décision et à l'envoi de réponses motivées

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Amélioration de la phase 1 du processus de demande d'évaluation individuelle des diplômés et de la formation :

- Comme indiqué à la question 1(b), l'Ordre a mis en place une nouvelle procédure d'entretien préliminaire à la phase 1 pour les personnes qui font une demande de certificat d'inscription par le biais du processus d'évaluation individuelle des études et de la formation.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

En ce qui concerne l'amélioration de la phase 1 du processus de demande d'évaluation individuelle des études et de la formation :

- Les demandeurs qui ne répondent pas aux critères de la procédure de la phase 1 peuvent recevoir une décision rapide concernant leur demande et éviter les coûts liés à l'obtention des documents justificatifs nécessaires.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

En ce qui concerne l'amélioration de la procédure de la phase 1 du processus de demande d'évaluation individuelle des diplômés et de la formation :

- Comme indiqué à la question 1(b), l'Ordre a mis en place le processus d'entretien préliminaire en octobre 2020 et, par conséquent, ses effets n'ont pas encore été évalués. Toutefois, l'Ordre prévoit que les améliorations apportées à la phase 1 réduiront le temps de traitement des



demandes en veillant à ce que les demandeurs comprennent bien les documents et détails supplémentaires potentiels requis.

d. Frais

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Les frais d'inscription sont restés les mêmes que dans les années précédentes. Cependant, des modifications ont été apportées au règlement administratif sur les frais et droits. Ces changements sont décrits dans la réponse à la question 1(f).

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

En ce qui concerne les changements apportés au règlement administratif sur les frais et droits, veuillez consulter la réponse à la question 1(f).

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

En ce qui concerne les changements apportés au règlement administratif sur les frais et droits, veuillez consulter la réponse à la question 1(f).

e. Échéances

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Dans le cadre du processus d'inscription, les demandeurs peuvent être amenés à contacter des établissements d'enseignement postsecondaire ou d'autres prestataires de services tiers afin d'obtenir les documents nécessaires à l'inscription. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de demandeurs ont indiqué qu'ils subissaient des retards lorsqu'ils contactaient des organismes pour obtenir les documents justificatifs. Conscient que certains organismes ont pu être touchés par la pandémie de COVID-19, l'Ordre a accordé des délais supplémentaires aux demandeurs ayant subi des retards pour la soumission des documents.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

En accordant aux demandeurs des délais supplémentaires pour l'obtention de documents, il s'agissait de s'assurer que ces derniers faisaient toujours l'objet d'une évaluation équitable et rapide, indépendamment de circonstances indépendantes de leur volonté. Il s'agissait également d'alléger toute charge financière potentielle associée à l'obtention de documents.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

Il n'y a pas eu d'impact sur l'Ordre puisque les demandes ont continué à être traitées en temps utile dès réception des documents.



f. Politiques, procédures ou processus, y compris les règlements administratifs

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Formulaire de demande d'examen de documents de remplacement :

- En décembre 2020, l'Ordre a mis en place le Formulaire de demande d'examen de documents de remplacement destiné aux demandeurs qui ne sont pas en mesure d'obtenir les documents requis dans le cadre du processus de demande d'évaluation individuelle des études et de la formation et qui demandent à la registrature d'examiner d'autres documents en vertu de la *Politique relative aux documents non disponibles* de l'Ordre.

Migration vers la vérification électronique des diplômes et de la formation :

- En 2020, l'Ordre a modifié ses procédures et a travaillé de façon proactive avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour recevoir les relevés de notes et listes de cours officiels et d'autres formes de vérifications d'obtention des diplômes par voie électronique.

Politique relative à la maîtrise de la langue

- En janvier 2020, le conseil de l'Ordre a approuvé la *Politique relative à la maîtrise de la langue* et a abrogé l'ancienne politique sur la maîtrise de la langue.
- La norme relative à l'exigence de maîtrise de la langue pour l'inscription est demeurée inchangée, tout comme les options existantes pour satisfaire à cette exigence. Toutefois, une option a été ajoutée.
 - Les demandeurs peuvent notamment satisfaire à l'exigence de maîtrise de la langue s'ils ont suivi un programme d'études postsecondaires entièrement en anglais ou en français. La nouvelle *Politique relative à la maîtrise de la langue* précise que les demandeurs ayant obtenu un diplôme ou un grade d'un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada qui comportait une spécialisation ou un volet spécifique en études autochtones enseigné dans une langue indigène au Canada peuvent satisfaire à l'exigence de maîtrise de la langue si tous les autres aspects du programme ont été suivis en anglais ou en français.

Modifications aux règlements administratifs :

- En mars 2020, le conseil de l'Ordre a approuvé des modifications au règlement administratif sur les frais et sur droits permettant à la registrature de modifier ou d'annuler tous frais énumérés dans le règlement, y compris les droits d'inscription, conformément aux critères approuvés par le conseil. Ces modifications ont été apportées au vu de l'inquiétude croissante suscitée par l'incertitude et l'instabilité relatives à l'emploi des membres de l'Ordre au début du premier confinement provincial, qui a entraîné la fermeture de tous les centres de garde d'enfants agréés et des écoles de l'Ontario.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

Formulaire de demande d'examen de documents de remplacement :



- Le nouveau formulaire fournit aux demandeurs des renseignements clairs et accessibles sur la façon de remplir une demande d'examen de documents de remplacement ainsi que sur les circonstances dans lesquelles l'Ordre peut le faire.

Migration vers la vérification électronique des diplômes et de la formation :

- Les demandeurs bénéficient d'une plus grande rapidité dans la vérification des diplômes entre les établissements d'enseignement postsecondaire et l'Ordre, ce qui réduit les délais de traitement et permet de rendre une décision plus rapide concernant l'inscription.

Politique relative à la maîtrise de la langue :

- L'option supplémentaire pour satisfaire à l'exigence de maîtrise de la langue permet de préciser que les demandeurs peuvent suivre un programme d'études postsecondaires comportant une spécialisation en études autochtones et enseigné dans une langue autochtone du Canada. Sans cette précision, les demandeurs diplômés de ces programmes auraient pu être tenus de passer un test de compétence linguistique et d'obtenir les notes minimales à ce test, comme le prévoit la politique, leur programme n'ayant pas été entièrement suivi en anglais ou en français. Cette approche aurait probablement été considérée comme injuste et comme un obstacle indu à l'inscription pour ces demandeurs.

Modifications aux règlements administratifs :

- Il n'y a pas eu d'impact sur les demandeurs puisque les frais d'inscription n'ont pas été modifiés.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

Formulaire de demande d'examen de documents de remplacement :

- La mise en place de ce formulaire a permis d'améliorer la cohérence du processus décisionnel et de garantir une plus grande impartialité lors de l'évaluation de la demande d'examen des documents de remplacement.

Migration vers la vérification électronique des diplômes et de la formation :

- Le fait de pouvoir recevoir les relevés de notes et diplômes par voie électronique a permis une plus grande équité procédurale tout en réduisant les délais de traitement et le volume de demandes incomplètes en raison de l'absence de documents justificatifs concernant les études.
- Les documents justificatifs ont ainsi pu être facilement envoyés à l'Ordre pendant la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne la *Politique relative à la maîtrise de la langue* :

- Les modifications apportées à la politique sur la maîtrise de la langue ont permis de clarifier les exigences linguistiques de l'Ordre. L'Ordre reconnaît que les demandeurs formés au Canada peuvent avoir fait une partie de leurs études postsecondaires dans une langue autochtone.



Modifications aux règlements administratifs :

- Les changements apportés au règlement administratif sur les frais et droits ont permis à la registrateur d'accorder un allègement financier aux demandeurs et aux membres en cas de circonstances atténuantes.

g. Ressources offertes aux demandeurs

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Les changements suivants ont été apportés au site Web de l'Ordre, y compris à la section conçue pour les demandeurs :

- La présentation générale du site Web a été mise à jour afin d'assurer une plus grande clarté des informations et d'en faciliter l'accès, en simplifiant notamment les renseignements sur l'inscription et en les regroupant sur une page Web facilement accessible.
- Le site Web a été mis à jour pour assurer une conformité continue avec la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).
- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, l'Ordre a renforcé les ressources en ligne afin d'aider les demandeurs dans cette situation unique, il s'agissait notamment :
 - d'effectuer des mises à jour supplémentaires sur les demandes d'inscription en ligne et les exigences, ainsi que des mises à jour de la FAQ relative aux demandes d'inscription pendant la pandémie de COVID-19;
 - d'assurer l'accessibilité aux services offerts en continuant d'accepter les demandes soumises par la poste en temps opportun;
 - de fournir des messages clairs sur le site Web indiquant que l'Ordre continue de répondre aux demandes de renseignements en temps opportun, malgré la fermeture des bureaux de l'Ordre.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

En ce qui concerne les changements apportés au site Web de l'Ordre :

- La mise en page actualisée a amélioré la clarté et l'accessibilité aux ressources et aux informations pour les demandeurs.

D'autres modifications apportées en raison de la pandémie de COVID-19 ont permis aux demandeurs de disposer de ressources et d'informations complètes sur le processus de demande d'inscription pendant la pandémie.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

En ce qui concerne les changements apportés au site Web de l'Ordre :

- Lorsque les demandeurs sont bien informés, l'Ordre est en mesure de leur offrir un soutien accru tout au long du processus de demande et temps opportun.



h. Examen ou processus d'appel

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Aucun changement cette année.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

Aucun changement cette année.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

Aucun changement cette année.

i. Accès aux dossiers des demandeurs

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Aucun changement cette année.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

Aucun changement cette année.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

Aucun changement cette année.

j. Formation et ressources offertes au personnel chargé des inscriptions et aux membres du conseil et des comités

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Comme par les années passées, les membres du conseil, des comités et du personnel ont participé à différentes activités de formation et de réseautage au cours de l'année. Voici la liste des formations qui ont été offertes en 2020 :

Formations offertes au comité des inscriptions et au comité d'appel des inscriptions :

- Principes et pratiques d'inscription équitables
- Politiques de l'Ordre
- Initiative relative à l'entrée en exercice
- Structures d'adhésion dans le secteur de la réglementation
- Mobilité de la main-d'œuvre
- Conflits d'intérêts et préjugés
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail



Formations offertes aux membres du conseil :

- Atelier sur l'antiracisme – offert par Nerene Virgin, Cabinda Consulting
- Gestion du risque – offert par Beth Deazeley, Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
- Réglementation dans l'intérêt public
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail

Formations offertes au personnel :

- iMIS: Où trouver des données – par NiUG International
- IQA 101 : Rédiger un rapport – par NiUG International
- iMIS: Examen approfondi des communications et des modèles de courriels – par NiUG International
- RISE : L'autorité par la sécurité et les fonctions – par NiUG International
- Séries d'ateliers sur l'antiracisme – offerts par Nerene Virgin, Cabinda Consulting
- Mettre fin aux préjugés : Une approche de lutte contre les préjugés au travail – par Rima Dib, directrice du curriculum et de la formation à Harmony @ Work
- Diversité, équité et inclusion : Créer des espaces sûrs et inclusifs – par Rima Dib, directrice du curriculum et de la formation à Harmony @ Work
- Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

Ces formations permettent à l'Ordre :

- de continuer d'offrir aux demandeurs des pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables dans le cadre de son mandat de protection de l'intérêt public;
- d'assurer des interactions équitables et impartiales avec les demandeurs et les membres, grâce à l'apprentissage du personnel dans les séries d'ateliers sur l'antiracisme et les préjugés;
- de se tenir au courant des changements apportés dans le domaine réglementaire en tirant parti des connaissances et des possibilités offertes pour continuer à inspirer la confiance du public à l'égard de l'Ordre.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

Les activités d'apprentissage continu et de formation permettent de s'assurer que l'Ordre et son personnel comprennent bien les enjeux actuels pouvant influencer sur l'expérience des demandeurs au cours du processus de demande d'inscription. Elles permettent aussi de s'assurer qu'ils reçoivent une aide efficace.

Grâce aux diverses séances de formation, l'Ordre est mieux en mesure de se tenir au courant des tendances en matière de réglementation, de l'évolution du secteur public et des changements



survenus dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et au sein de la collectivité en général.

k. Accords de reconnaissance mutuels

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Aucun changement cette année.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

Aucun changement cette année.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

Aucun changement cette année.

l. Description des améliorations ou des changements apportés au cours de l'année dernière

i) Décrivez les améliorations ou changements apportés au cours de l'année dernière

Plan stratégique 2018-2021 de l'Ordre :

- Comme indiqué dans le *Rapport sur les pratiques d'inscription équitables (2018)* de l'Ordre, le conseil de l'Ordre a approuvé le plan stratégique 2018-2021, qui comprend deux domaines prioritaires pour l'entrée en exercice : la préparation à exercer et la structure d'adhésion.
- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le conseil de l'Ordre a approuvé une prolongation d'un an du plan stratégique actuel.

La [*Déclaration d'engagement envers l'antiracisme*](#) de l'Ordre :

- En 2020, l'Ordre et son conseil se sont engagés à intégrer la lutte contre le racisme à l'ensemble de leurs activités, notamment :
 - En repérant et en éliminant les obstacles à l'accès à la profession, qui touchent de manière disproportionnée certains groupes tels que les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur;
 - En examinant les processus et pratiques réglementaires en vue d'identifier les préjugés et de lutter contre le racisme systémique.

Énoncé de politique sur les stages :

- Comme indiqué dans le *Rapport sur les pratiques d'inscription équitables (2019)* de l'Ordre, le comité des inscriptions travaillait à l'élaboration d'un *Énoncé de politique sur les stages*. Ce travail de politique s'est poursuivi et, en décembre 2020, le comité des inscriptions a adopté une motion pour que l'énoncé soit présenté au conseil pour approbation.



Projet de modernisation de l'adhésion :

- Comme indiqué dans le *Rapport de l'Ordre sur les pratiques d'inscription équitables* de 2018, le plan stratégique pour 2018-2021 comprend des initiatives visant à réviser les exigences d'inscription et la structure d'adhésion de l'Ordre. Le comité des inscriptions a poursuivi le travail d'élaboration de politiques en 2020.
- À l'hiver 2020, l'Ordre a préparé une série de quatre documents Web portant sur les principales propositions de politiques envisagées dans le cadre du projet. Les documents ont été affichés sur le site Web de l'Ordre, accompagnés de liens vers un sondage permettant aux personnes de donner leur avis sur les propositions en question. Un certain nombre de parties prenantes ont été invitées à participer : les conseillers spécialisés de l'Ordre qui s'intéressent aux questions relatives à l'entrée en exercice, les coordonnateurs des programmes d'éducation de la petite enfance de niveau postsecondaire en Ontario, les réseaux des membres du comité des inscriptions et un échantillon aléatoire de membres.
- L'examen des exigences d'inscription consiste à déterminer si des exigences supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que les demandeurs sont adéquatement préparés à exercer en toute sécurité, de manière compétente, professionnelle et déontologique en tant qu'EPEI. En novembre 2020, le comité des inscriptions a adopté une motion demandant au conseil d'approuver une orientation stratégique visant à créer une exigence de jurisprudence pour l'inscription des candidats à l'inscription en tant qu'EPEI ou à tout autre nouvelle catégorie d'adhésion créée par l'Ordre à l'avenir.
 - Une exigence de jurisprudence permettrait d'informer les demandeurs et d'évaluer leurs connaissances et leur compréhension du cadre réglementaire qui guide l'exercice de la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance en Ontario.

Contributions de l'Ordre à la compréhension du marché du travail :

- À la fin 2020, l'Ordre a publié son troisième [Rapport annuel de données sur l'effectif des membres](#), qui présente un examen complet des tendances en matière d'inscription et d'adhésion au cours de l'exercice financier de l'Ordre.
- Le rapport passe en revue les demandes d'inscription, la démographie des membres et fournit un éclairage sur la profession, notamment sur l'emploi et l'attrition.

Les détails concernant la réponse globale de l'Ordre à la pandémie de COVID-19 se trouvent dans la réponse de l'Ordre au sondage PULSE fournie au Bureau du commissaire à l'équité en novembre 2020.

ii) Décrivez l'impact que ces améliorations ou changements ont eu sur les demandeurs

En ce qui concerne le plan stratégique de l'Ordre :

- Il n'y a eu aucune incidence sur les demandeurs à ce stade. Le travail sur les politiques possibles s'est poursuivi tout au long de 2020.

En ce qui concerne la *Déclaration d'engagement envers l'antiracisme de l'Ordre* :

- Il n'y a pas eu d'impact sur les demandeurs pour le moment, car le travail décrit dans la Déclaration d'engagement en est encore au stade de l'élaboration.



En ce qui concerne l'*Énoncé de politique sur les stages* :

- Il n'y a eu aucune incidence pour les demandeurs, car le conseil de l'Ordre n'avait pas encore approuvé l'*Énoncé de politique sur les stages* à la fin de 2020. Le comité des inscriptions prévoit de présenter l'énoncé pour approbation lors de la réunion du conseil prévue en janvier 2021.

En ce qui concerne le *Projet de modernisation de l'adhésion* :

- Les consultations auprès des parties prenantes n'ont pas eu d'incidence sur les demandeurs. Les documents et les enquêtes Web ont permis de recueillir les commentaires préliminaires des parties prenantes sur les principales options stratégiques envisagées. Aucune modification n'a été apportée aux exigences, aux politiques ou aux procédures d'inscription actuelles en conséquence.
- Il n'y a pas eu d'incidence sur les demandeurs, car l'Ordre ne peut pas introduire de nouvelles exigences d'inscription tant que les orientations stratégiques n'ont pas été approuvées par le conseil et que les modifications apportées aux règlements en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* n'ont pas été examinées et approuvées par le gouvernement.

En ce qui concerne les contributions de l'Ordre à la compréhension du marché du travail :

- Il n'y a eu aucune incidence sur les demandeurs à ce stade.

iii) Décrivez l'impact que ces changements ou ces améliorations ont eu sur votre organisation

En ce qui concerne le plan stratégique de l'Ordre :

- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, une prolongation d'un an a été accordée afin de garantir la poursuite des initiatives relatives à l'entrée en exercice et à la structure d'adhésion.

En ce qui concerne la *Déclaration d'engagement envers l'antiracisme* de l'Ordre :

- Il n'y a pas eu d'impact sur l'Ordre pour le moment, car le travail décrit dans la déclaration est encore au stade de l'élaboration.

En ce qui concerne l'*Énoncé de politique sur les stages* :

- Il n'y a pas eu d'impact pour l'Ordre puisque la déclaration n'avait pas encore été approuvée par le conseil à la fin 2020.

En ce qui concerne le *Projet de modernisation de l'adhésion* :

- Il n'y a pas eu d'incidence sur l'Ordre ni de changements, car le travail sur les nouvelles exigences d'inscription potentielles et les catégories d'adhésion en était encore à un stade d'élaboration. Le comité des inscriptions n'a pas encore présenté l'orientation stratégique relative à l'exigence de jurisprudence au conseil pour approbation d'ici fin 2020.



En ce qui concerne les contributions de l'Ordre à la compréhension du marché du travail :

- La publication du troisième rapport annuel de données sur l'effectif des membres a permis de consolider nos connaissances et de fournir un aperçu du secteur de l'éducation de la petite enfance à l'Ordre et ses parties prenantes.

m. Décrivez toutes les améliorations et tous les changements relatifs à l'inscription qui ont été apportés à votre loi habilitante ou à vos règlements l'année dernière

À l'automne 2020, une modification a été apportée à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* afin que l'Ordre établisse un programme de prévention des abus sexuels. Cette modification n'a pas encore été adoptée.

Un groupe de travail a été créé et une initiative de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel se met en place à l'échelle de l'Ordre afin d'atteindre les objectifs de prévention à court et à long terme; il s'agira de modifier les exigences relatives à la formation des membres, les lignes directrices sur la conduite des membres avec les enfants, la formation du personnel de l'Ordre et la diffusion d'information au public.



Informations quantitatives

Les informations quantitatives suivantes sont collectées dans le but d'observer les changements et tendances statistiques liés aux demandes, à la délivrance de permis, aux appels de décision et à la dotation en personnel d'une année sur l'autre.

a. Langues

Indiquez les langues dans lesquelles les documents d'inscription et renseignements sur le processus de demande d'inscription sont disponibles.

Langue	Oui/Non
Anglais	Oui
Français	Oui

b. Demandes d'inscription par genre

Indiquez le nombre de demandeurs dans chaque catégorie s'il y a lieu

Genre	Nombre de demandeurs
Homme	141
Femme	4 795
Aucun des deux	10

Commentaires supplémentaires :

Les données rapportées se fondent sur les demandes d'inscription reçues en 2020.

En ce qui concerne le genre (sexe) sur les formulaires de demande et les formulaires connexes de l'Ordre, la question se lit comme suit :

Je considère mon genre comme étant :

- 1. Femme*
- 2. Homme*
- 3. Si aucun des deux ne s'applique à vous, veuillez cocher cette case.*

Les données de la catégorie « Aucun des deux » sont basées sur le nombre de demandeurs pour qui aucun des termes ne s'applique.

c. Genre des membres

Indiquez le nombre de membres dans chaque catégorie s'il y a lieu. Sélectionnez l'option qui correspond le mieux à la terminologie utilisée par votre organisme.



Genre	Nombre de membres
Homme	1 120
Femme	57 932
Aucun des deux	44

Commentaires supplémentaires :

Les données présentées sont fondées sur le nombre de membres en règle de l'Ordre au 31 décembre 2020.

En ce qui concerne le genre (sexe) sur les formulaires de demande et les formulaires connexes de l'Ordre, la question se lit comme suit :

Je considère mon genre comme étant :

1. *Femme*
2. *Homme*
3. *Si aucun des deux ne s'applique à vous, veuillez cocher cette case.*

Les données de la catégorie « Aucun des deux » sont basées sur le nombre de demandeurs pour qui aucun des termes ne s'applique.

Pour les sections d, e et f suivantes, le BCE reconnaît que le terme formation initiale laisse entendre que les demandeurs peuvent recevoir leur formation dans différents pays ou territoires.

Pour ces questions, veuillez inclure le pays ou le territoire dans lequel un grade, un diplôme ou une autre certification de premier niveau requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu(e).

d. Territoire ou pays où les demandeurs ont reçu leur formation initiale

Indiquez le nombre de demandeurs par territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à la profession ou au métier en question

Ontario	Autres provinces canadiennes	É.-U.	Autre international (liste de pays et nombre de demandeurs)	Inconnu	Total
4 464	326	16	Australie 6 Bangladesh 1 Chili 1 Chine 1 Colombie 2 Égypte 2 France 1 Allemagne 1	84	4 946

			Guyane	1		
			Hong Kong	1		
			Inde	14		
			Irlande	3		
			Jamaïque	1		
			Japon	2		
			Kenya	1		
			Liban	1		
			Nigeria	1		
			Pakistan	3		
			Philippines	3		
			Portugal	1		
			Singapour	1		
			Afrique du Sud	1		
			Espagne	1		
			Soudan	1		
			Turquie	1		
			Royaume-Uni	4		
			Total	56		

Commentaires supplémentaires :

Les données rapportées se fondent sur les demandes d'inscription reçues en 2020.

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre.

e. Pays ou territoire où les demandeurs inscrits ont effectué leur formation initiale

Indiquez le nombre de demandeurs devenus membres inscrits au cours de l'année par territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à la profession ou au métier en question.

Ontario	Autres provinces canadiennes	É.-U.	Autre international (liste de pays et nombre de demandeurs)	Inconnu	Total
4 119	269	1	Philippines 1	74	4 464
			Total 1		



Commentaires supplémentaires :

Les demandeurs qui sont devenus membres inscrits en 2020 peuvent avoir présenté une demande à l'Ordre en 2019 ou au cours d'une année antérieure.

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre.

f. Territoire où pays ou les membres ont reçu leur formation initiale

Indiquez le nombre total de membres inscrits par territoire ou pays où ils ont reçu leur formation initiale à la profession ou au métier en question.

Ontario	Autres provinces canadiennes	É.-U.	Autre international (liste de pays et nombre de demandeurs)	Inconnu	Total
56 335	801	24	Australie 12	1788	59 096
			Bangladesh 1		
			Biélorussie 2		
			Brésil 4		
			Chili 3		
			Chine 5		
			Colombie 2		
			République tchèque 1		
			Danemark 1		
			Équateur 2		
			Égypte 1		
			France 7		
			Guyane 2		
			Hong Kong 2		
			Inde 14		
			Iran 1		
			Irlande 2		
			Israël 3		
			Jamaïque 4		
			Japon 2		
			Kenya 1		
			Liban 3		
			Mexique 2		
			République de Moldavie 1		
			Nouvelle Zélande 3		
			Norvège 1		
			Pakistan 2		

			Territoire palestinien, occupé	1		
			Pérou	3		
			Philippines	5		
			Pologne	1		
			Portugal	3		
			Roumanie	1		
			Serbie	6		
			Afrique du Sud	2		
			Corée du Sud	4		
			Syrie	1		
			Taiïwan, province de Chine	1		
			Ukraine	1		
			Royaume-Uni	29		
			Uruguay	1		
			Venezuela	5		
			Total	148		

Commentaires supplémentaires :

Les données se fondent sur le nombre total de membres de l'Ordre considérés comme étant en règle au 31 décembre 2020.

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre.

g. Demandes traitées

Indiquez le nombre de demandes traitées par votre organisme au cours de l'année visée par le rapport. Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario.

Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	Ontario	Autres provinces canadiennes	É.-U.	Autre (international)	Inconnu	Total
Nouvelles demandes reçues	4 464	326	16	56	84	4 946
Le demandeur cherche activement à obtenir une	4 985	337	18	60	94	5 494



licence. Demandeurs ayant eu de contacts avec votre organisme au cours de l'année faisant l'objet du rapport						
Demandeurs inactifs n'ayant pas eu de contacts avec votre organisme au cours de l'année faisant l'objet du rapport.	69	20	15	60	5	169
Demandeurs ayant satisfait à toutes les exigences et autorisés à devenir membres, <u>mais qui ne le sont pas</u> devenus	0	0	0	0	0	0
Demandeurs devenus membres inscrits sans <u>restrictions</u>	4 119	269	1	1	74	4 464
Demandeurs autorisés à recevoir un permis de catégorie différente, mais à qui le permis <u>n'a pas</u> été	0	0	0	0	0	0

délivré						
Demandeurs à qui un permis de catégorie différente a été délivré*	0	0	0	0	0	0

- Une autre catégorie de permis permet à son titulaire d'exercer selon des restrictions, mais des exigences supplémentaires doivent être satisfaites pour que le membre soit pleinement autorisé à exercer.

Commentaires supplémentaires :

La catégorie « Inconnu » inclut les personnes qui ont fait une demande sur la base d'un certificat d'équivalence délivré par l'Aféseo/l'AECEO ou en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'admission de ces personnes est fondée sur leur parcours d'études, mais leurs études n'ont pas été évaluées par l'Ordre.

Bien que le nombre de « demandeurs autorisés à recevoir un permis de catégorie différente, mais à qui le permis n'a pas été délivré » et de « demandeurs à qui un permis de catégorie différente a été délivré » soit de « 0 », ces deux champs ne s'appliquent pas à l'Ordre.

h. Catégories de certificat/permis

Indiquez les catégories de certificats/permis offerts par votre organisme. Au moins une catégorie doit être indiquée.

#	Certification	Description
1	Catégorie générale	<p>Description (a)</p> <p>La catégorie générale est prescrite comme catégorie de certificats d'inscription délivrée par l'Ordre (conformément à l'article 2 du Règlement de l'Ontario 221/08).</p>

i. Examens et appels traités

Indiquez le nombre de demandes d'examen ou d'appels traitées par votre organisme au cours de l'année visée par le rapport. Indiquez le pays ou territoire où les membres ont reçu leur formation initiale (par ex., avant d'être autorisés à utiliser le titre protégé ou la désignation professionnelle en Ontario).



Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	Ontario	Autres provinces canadiennes	É.-U.	Autre (international)	Inconnu	Total
Demandes qui ont fait l'objet d'un examen interne ou qui ont été renvoyées un comité statutaire de votre conseil d'administration, tel qu'un comité des inscriptions.	28	1	3	2	0	34
Demandeurs ayant interjeté appel d'une décision en matière d'inscription	0	0	0	0	0	0
Appels entendus	0	0	0	1	0	1
Décisions sur l'inscription changées à la suite d'un appel	0	0	0	0	0	0

Commentaires supplémentaires :

Les données déclarées pour les demandeurs qui ont fait l'objet d'un examen interne font référence au nombre de demandeurs qui ont présenté une demande de réexamen de leur demande en 2020.

Le nombre d'appels entendus représente le nombre de dossiers renvoyés au comité d'appel des inscriptions en 2020.

j. Personnel rémunéré

Indiquez le nombre de personnes rémunérées employées par votre organisme dans les catégories indiquées, au 31 décembre 2020.

Vous pouvez utiliser des décimales si vous devez compter des demi-unités. Par exemple, un employé à temps plein et un employé à temps partiel pourraient être équivalents à 1,5 employé.



Catégorie	Nombre d'employés
Total des membres du personnel employés par l'organisme de réglementation	59
Nombre d'employés impliqués dans le processus d'appel	3
Nombre d'employés impliqués dans le processus d'inscription	21

Soumission

Nom de la personne ayant le pouvoir de signer au nom de l'organisme : **Beth Dezeley**

Titre : **La registrateur et chef de la direction**

Date : **Le 13 avril 2021**